

Juin 2021 - n°87



Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr

**NOTRE COEUR HISTORIQUE
FAIT PEAU NEUVE !**

Sommaire

EDITO p. 3

CONSEIL MUNICIPAL p. 4 - 5

BUDGET 2021 p. 6 - 7

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 8 à 10

Chemins
Élections Départementales/Régionales
Circulation stationnement vitesse
Etat civil

VIE PRATIQUE p. 11

Numéros utiles

ACTUALITÉS p. 12 - 13

8 mai
Vival
Coeur historique

SEMAINE VERTE p. 14 à 16

ASSOCIATIONS p. 17 - 18

Mégalithe
UNC

FORTES CHALEURS p. 19

FESTIVITÉS p. 20

Une pointe de rêve



Coiffure mixte

Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Jeudi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

Sylvain CRESPO Coquillages

Nouveau sur le marché du samedi - Place de la République
Tél. 06 62 61 07 37



J M JULIEN MENUISERIE

ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

REPLACEMENT DE VITRE CASSÉE
DÉPANNAGE AUTOMATISME
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ

06 08 81 73 12

julien.menuiserie34@gmail.com

LE PLUS DE JULIEN
LES TOURS À HIRONDELLES



Douceur d'Opaline

Adeline Vernieres

Guidance avec support :

- Hypnose
- Cartomancie
- Lithothérapie

06 59 91 14 09

Facebook : Douceur d'Opaline



AURET ANNIE AVOCAT

Spécialisée en DROIT PENAL et en DROIT DE LA FAMILLE

DU de Victimologie - Médiateur
Ancien bâtonnier

CABINET D'AVOCAT

annie.auret.avocat@wanadoo.fr

Place de la Victoire
1 rue Ricciotti - 34500 Béziers
Tél. 04 67 49 33 09 - Fax 04 67 49 21 04



INCIVILITES Et ça continue.... Encore et encore.... Non Merci !

Notre village et notre campagne ne sont pas des poubelles !!!

Comme vous pouvez le lire dans ce numéro, à Bassan nous avons le souci du respect de la nature et de l'environnement. La plupart d'entre nous a pris conscience que la propreté de notre cadre de vie, c'est l'affaire de tous !

Notre village est un village accueillant où il fait bon vivre. Chacun d'entre nous, anciens habitants et nouveaux arrivants, jeunes et moins jeunes, par respect pour ce village que nous avons choisi, par respect pour nos voisins, tout simplement par civisme ; faisons le petit effort nécessaire à ce bien vivre à Bassan.

La collecte des ordures ménagères a lieu trois fois par semaine : mercredi et samedi pour les déchets ménagers (bacs bleus) et vendredi pour les recyclables (bacs jaunes). Les bacs sont à sortir la veille de la collecte et à rentrer une fois la collecte passée. Vous n'avez pas de bac ! La Mairie peut vous aider à vous en procurer si vous ne pouvez appeler vous-même le SICTOM.

Une déchetterie est à votre disposition 6 jours sur 7 à deux petits kilomètres du village sur la route de Servian. Quinze petites minutes pour un aller-retour et vous donner une bonne conscience de bon citoyen respectueux de sa rue et de son devant de porte.

Si toutefois vous avez des objets encombrants intransportables par vous-même, la Mairie peut vous rendre ce service, il suffit de téléphoner et de s'inscrire, le ramassage a lieu une fois par mois autour du 15 du mois.

Vous déménagez, vous emménagez, pensez déchetterie, ou pour tout autre besoin exceptionnel pensez Mairie... des solutions existent, mais la meilleure, la plus civique est l'effort que vous ferez vous-même pour le bien de tous.

Si vous êtes livrés dans un carton ne le déposez pas négligemment à côté de la poubelle ou ailleurs. En le découpant ; allez un petit effort ; il rentre sans problème dans votre bac jaune ou le bac collectif du coin de la rue. Mais surtout coupez-le en pensant que si vous le mettez entier il peut obstruer l'ouverture et empêcher votre voisin de jeter le sien.

Attention aussi de bien attacher vos déchets végétaux sur votre remorque en allant à la déchetterie. Cela évitera de les retrouver avec ceux que d'autres ont délibérément jeté dans

les fossés bordant les routes, dans la nature, dans notre garrigue.... Il est tellement plus agréable de se promener en nature plutôt qu'en décharge.



La fiscalité locale est raisonnable, il serait désolant pour tous qu'à cause de quelques-uns elle doive augmenter pour assurer le nettoyage des coins poubelle

que l'on rencontre dans nos rues, sans oublier les déjections canines elles aussi disgracieuses, dangereuses et malodorantes. Vous aimez votre chien, il vous aime, gardez un peu de cet amour pour la rue en ramassant ou en allant le promener en campagne.

Au hasard de ses patrouilles la police municipale peut aussi dresser procès verbal. Dommage ! Un geste, un petit déplacement serait plus économe, plus intelligent, moins égoïste, plus citoyen, plus respectueux pour notre cadre de vie.

Avant de jeter quoi que ce soit, merci de réfléchir à la façon de bien le faire pour le respect de tous. Vous vous sentirez certainement fier d'avoir accompli un geste utile et noble pour nos rues, notre village, notre nature, notre planète.

Le déconfinement nous rend notre liberté, utilisons la aussi pour le bien être de tous.

Prenez bien soin de vous et de notre village. Merci !

Bonne lecture Alain B...



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 07 JANVIER 2021

PROJETS

Achat de la parcelle AN N° 157 :

Conformément à la délibération du 02-06-2020, la Commune a exercé son droit de préemption lors de la vente de la parcelle AN N° 157 dite « jardin de la Vierge » emplacement réservé N°8 du PLU au prix de vente proposé par le propriétaire de 10 000.00 € (dix mille euros).

La propriétaire acceptant de vendre cette parcelle à la Commune, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le prix de vente et l'autoriser à signer l'acte notarié et toutes les pièces du dossier. 18 pour, 1 contre.

Objectif : si les possibilités techniques et de surface le permettent aménagement d'un petit parking de quartier pour satisfaire un besoin toujours plus fort et surtout empêcher une opération immobilière qui ne ferait que compliquer la vie et le fonctionnement du quartier.
Unanimité.

MAPA N° 01-2021 : Honoraires du Cabinet GAXIEU pour les études d'avant-projet de l'Aménagement de la rue du Puits Neuf et de la rue de Belleville :

Dans le cadre du projet d'Aménagement de la Rue du Puits Neuf et de la Rue de Belleville, il a été proposé au Cabinet GAXIEU de réaliser un avant-projet sommaire.

Cette proposition du Cabinet GAXIEU pour un montant des honoraires de 6 500.00 € H.T soit 7 800.00 € T.T.C comprend l'implantation topographique des principaux ouvrages, la décomposition en tranches de réalisation, l'estimation de la durée des travaux, l'établissement d'un programme et la détermination des moyens nécessaires, l'estimation du coût prévisionnel des travaux. Cette étude prévoit un rendu de documents tels que mémoire explicatif, plans et descriptifs des ouvrages, estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux décomposée en lots séparés et dossier et consultations nécessaires à l'obtention des autorisations.
Unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 04 FEVRIER 2021

CONVENTIONS

Convention de mise à disposition du centre de formation de la ville de Béziers pour la réalisation de prestation de formations :

Le personnel communal doit renouveler périodiquement ses formations de sauveteurs secouristes du travail (SST) et ses habilitations électriques.

Ces formations n'étant pas prises en charge par le CNFPT, sont à la charge de la Commune. Monsieur

le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au Centre de formation de la Ville de BEZIERS pour assurer la formation des agents de la Commune. Cette mise à disposition du centre de formation de la Ville de BEZIERS est contractualisée par une convention précisant le rôle de chacun des contractants, les conditions financières d'un montant maximum de 3 749.00 € si l'ensemble des formations sont effectuées. Unanimité.

Convention relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel « Hydraclac » du S.D.I.S de l'Hérault : Gestion des points d'Eau Incendie :

Le S.D.I.S de l'Hérault dispose d'un logiciel de gestion des points d'eau incendie (PEI) acquis auprès de la société DATAKODE. La licence de ce logiciel permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de visualiser et de modifier les informations sur leur territoire de compétence respectif.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante la convention relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel « Hydraclac » dont le S.D.I.S de l'Hérault, assure l'administration et le stockage des données, gère les modalités d'accès ainsi que le bon fonctionnement général du Système. Unanimité.

MARCHÉS

MAPA N° 04-2021 : Honoraires du Cabinet GAXIEU missions complémentaires dans le cadre de la réfection des chemins :

Lors de sa séance du 01-10-2020, le MAPA N° 2020-07 a été attribué au Cabinet GAXIEU pour la réalisation des missions PRO et ACT pour le projet des réfections des voiries ayant subi de fortes dégradations lors des intempéries du mois d'octobre 2019.

La Commune ne disposant pas de ressources techniques internes suffisantes pour assurer le suivi technique et financier de ce marché, elle souhaite confier ce suivi au même maître d'œuvre.

Le suivi comprend les missions VISA (Visa des études d'exécution), DET (Direction de l'exécution des travaux), AOR (Assistance aux opérations de réception) pour un montant d'honoraires de 5 900.00 € H.T soit 7 080.00 € T.T.C. Unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 MARS 2021

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

1-Approbation du Compte Administratif : Unanimité

2-Approbation du Compte de gestion du Trésorier Municipal : Unanimité

BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LAVAGE

1-Approbation du Compte Administratif : Unanimité

2-Approbation du Compte de gestion du Trésorier

Conseil Municipal

Municipal : Unanimité

3- Vote du Budget annexe de l'aire de lavage 2021 : Unanimité

ACQUISITIONS

Acquisition du local professionnel sis 4 place du Presbytère

L'acquisition de ce local répond à plusieurs objectifs : Son adaptation moyennant quelques petits travaux pour y transférer la bibliothèque à l'étroit au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie

Eviter sa transformation en logement, ce qui aurait pour inconvénient d'aggraver la problématique du stationnement

Acquisition au prix de 65.000€ : Unanimité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 08 AVRIL 2021

FINANCES

Vote des Taux d'imposition 2021

Après avoir présenté et discuté des modifications de la fiscalité locale en particulier en ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation, après avoir constaté que le produit attendu de 726 314 € auquel s'ajoute le produit prévisionnel de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 26 035 € et le versement de l'effet du coefficient correcteur de 43 922 €, étaient suffisants pour l'équilibre du budget 2021 il est décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2020.

- Taxe foncière sur le bâti : 40.66 % (somme de la TFPB de la commune de 19.21 % et de celle du département de 21.45 %)

- Taxe foncière sur le non-bâti : 63.75 %
Unanimité

Vote du Budget principal de la Commune 2021 :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 821 223. 84 €
- Recettes : 1 821 223. 84 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 2 548 152.40 € dont 208 460 € de restes à réaliser
 - Recettes : 2 548 152.40 € dont 143 178 € de restes à réaliser
- Unanimité

Délibération exonération TFPB (taxes foncières propriétés bâties) :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 septembre 2008, avait supprimé l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordées aux nouvelles constructions.

La réforme de la fiscalité prévoit une intégration à la commune de cette même taxe qui revenait au

département et qui bénéficiait de cette exonération de deux ans.

Après avoir mesuré les effets de cette réforme sur le budget communal, il est décidé de limiter cette exonération sur les deux taxes à 40%.

Unanimité

PROJETS

Demande d'aide à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du « Fonds de soutien aux Communes » pour la construction du restaurant scolaire :

Le projet de construction du restaurant scolaire est une opération éligible aux fonds de soutien aux communes que peut attribuer la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée..

Compte tenu du montant élevé de ce projet : 849 946.12 € H.T en complément des aides déjà accordées par l'Etat (92 962,80€) et par le Conseil Départemental (78 000,00€), le conseil autorise la demande à la Communauté d'agglomération.

Unanimité

MARCHÉS :

MAPAN° 2021-02 : Réfections des voiries communales :

Lors des intempéries d'octobre 2019, les chemins communaux ont fortement été détériorés.

Des aides de l'état, de la région et surtout du département ont été attribuées EXCLUSIVEMENT POUR LA REMISE EN ETAT DES VOIES MENANT A DES HABITATIONS OU A DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX. Toutes les voies qui entraient dans ces critères et qui pouvait en bénéficier ont été recensées et un appel d'offre à été lancé.

Sept offres ont été reçues. La Commission d'Appel d'offres (CAO) s'est réunie le 16/03/2021.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise EIFFAGE, dont le siège social est à SAINT THIBERY qui a été retenue avec une note de 9.93/10 pour un montant H.T des travaux de 144 999.40 €.

Unanimité.

CONVENTIONS

Convention de mission d'accompagnement avec la CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour la requalification de l'entrée du Village RD 39 Côté Servian :

Dans le cadre du projet de requalification de l'entrée du village RD 39 côté SERVIAN, la Commune a sollicité le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'assister dans cette démarche de rédaction d'un cahier des charges pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour une assistance dans le choix du Maître d'œuvre au terme d'une consultation et pour un accompagnement la Commune jusqu'à l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Unanimité.

Plus d'infos sur www.bassan.fr

Conseil Municipal

BUDGET 2021

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Cette année la principale nouveauté est la mise en place de la réforme de la fiscalité locale :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Compensation par le transfert de la part départementale des taxes foncières sur les propriétés bâties
- La mise en place d'un coefficient correcteur pour neutraliser les écarts

Le produit attendu de 726 314 € (auquel s'ajoute le produit prévisionnel de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 26 035 € et le versement de l'effet du coefficient correcteur de 43 922 €) étant suffisant pour l'équilibre du budget 2021, **le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux des deux taxes directes pour l'année 2021 à savoir :**

- Taxe foncières sur le bâti : 40.66 % (somme de la TFPB de la Commune 19.21 % et celle du département de 21.45 %)
- Taxe foncières sur le non bâti : 63.75 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général :	492 900.00€	Atténuation des charges :	20 000.00 €
Charges de personnel :	686 600.00 €	Recettes fiscales :	894 200.00 €
Amortissement du matériel :	21 952.49 €	(Taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, Fonds de Péréquation intercommunal, attribution de compensation, taxe sur la consommation finales d'électricité)	
Charges de gestion courante : (Indemnités des Elus, Incendie, Subventions aux associations, contribution aux organismes inter-communaux)	143 670.00 €	Dotations de l'Etat :	396 000.00 €
Charges financières : (Intérêts d'emprunt)	42 700.00 €	DGF : 208 300.00 €	
Charges exceptionnelles :	19 000.00 €	DSR : 87 100.00 €	
Epargne brute (virée à la section d'investissement) :	414 401.35 €	DNP : 49 100.00 €	
		Agence Postale : 12 000.00 €	
		Participation CABM : 3 000.00 €	
		Droit de mutations : 30 000.00 €	
		Compensation Etat : 6 500.00 €	
		Locations :	28 500.00 €
		Travaux en Régie :	200 000.00 €
		Régies Communales	63 000.00 €
		Résultat Exercice 2020	219 523.84 €
TOTAL DEPENSES :	1 821 223. 84 €	TOTAL RECETTES	1 821 223. 84 €

Conseil Municipal

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
Remboursement capital de la dette : 195 000.00 €	Epargne brute : 414 401.35 €
Programmes d'investissement : 1 552 750.00 €	Subventions Dotations : 998 000.00 €
Travaux en Régie : 200 894.00 €	Fonds de compensation TVA : 235 000.00 €
Restes à réaliser : 208 460.00 €	Taxes d'Urbanisme : 10 000.00 €
Solde négatif d'exécution : 349 444.56 €	Amortissement du Matériel : 22 846.49 €
Dépense imprévues et cautionnement : 41 603.84 €	Restes à réaliser : 143 178.00 €
	Emprunts : 300 000.00 €
	Cautionnement : 10 000.00 €
	Affectation des résultats : 414 726.56 €
TOTAL DEPENSES : 2 548 152.40 €	TOTAL RECETTES : 2 548 152.40 €

BUDGET 2021 : PRINCIPAUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS	MONTANT
Opération 348 : Travaux à l'Eglise	7 410.00 €
Opération 349 : Ecole	13 110.00 €
Opération 357 : Eclairage Public	4 000.00 €
Opération 358 : Réfection Voirie	13 000.00 €
Opération 364 : Rénov. courts de Tennis	15 000.00 €
Opération 369 : Hôtel de Ville (aménagement accueil)	119 515.00 €
Opération 380 : Requalif. Centre Historique	466 660.00 €
Opération 383 : Mise aux normes abris bus	11 746.00 €
Opération 391 : Construction du restaurant scolaire	804 131.00 €
Opération 392 : Requalification Chemins Ruraux (tranche 1)	106 159.00 €
Opération 394 : Requalif. rue du Puits Neuf rue de Belleville (études)	12 362.00 €
Opération 396 : Vidéo Surveillance	8 531.00 €
Opération 397 : Bibliothèque (acquisition, travaux)	72 000.00 €

Informations générales

CHEMINS

Comme nous nous en souvenons tous et en particulier nos viticulteurs et vigneron, les chemins communaux ont fortement souffert de l'épisode pluvieux de octobre 2019.

Quelques travaux d'urgence ont été depuis réalisés en attendant les aides promises par l'état. Cette attente nous a permis de dresser un état des lieux précis en tenant compte des directives qui nous étaient imposées.

Les aides attendues ne pouvaient être affectées qu'à des travaux de remise en état, donc pas question qu'un chemin devienne une route. Le deuxième critère était que les chemins concernés soient destinés à desservir des habitations et ou des équipements publics tels que le réservoir d'eau potable de l'avenue des bassins. Nos choix se sont donc portés sur des chemins répondant exactement à ces critères. Les travaux ont été planifiés sur deux ans peut-être trois selon les conditions de réalisations.

Nos dossiers ont été présentés aux services de l'Etat et nous avons ainsi pu obtenir des subventions normales de la part de l'Etat et de la Région, respectivement 5300€ et 2670€ et une subvention super exceptionnelle de la part du Conseil Départemental : 149700€.

Merci à tous et plus particulièrement au Département sur qui nous avons toujours pu compter pour nos projets communaux.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Modalités pratiques

Ces élections auront lieu en même temps, les dimanches 20 et 27 juin.

Elles se dérouleront dans le même lieu c'est-à-dire la salle du Conseil Municipal de la Mairie qui sera organisé pour la circonstance en deux zones distinctes.

Un seul contrôle aura lieu à l'entrée pour les deux scrutins et chaque électeur devra suivre un cheminement bien précis pour passer d'une zone de vote à l'autre.

Pour rappel, chacun devra impérativement présenter une pièce d'identité.

En dehors des personnes nécessaires au bon fonctionnement dans chaque bureau de vote, seulement TROIS électeurs pourront être présents dans la salle.

Une fois ses bulletins déposés chaque personne devra quitter immédiatement la salle.

Pour le confort de l'attente, un barnum sera installé sur le parvis de la Mairie et le respect des gestes barrière devra être appliqué.



Informations générales

CIRCULATION – STATIONNEMENT – VITESSE

Tous les jours, le service de Police et la Mairie en général sont alertés sur les problèmes rencontrés avec la circulation automobile. Après constat, il nous semble important et nécessaire d'apporter des solutions.

Notre village n'est ni une autoroute, ni une zone de non droit. Le code de la route et ses règles doivent y être respectés.

Le stationnement y a aussi ses règles. Vivre dans un village ne dispense pas de tout ce que nous respectons en ville.



**Disques disponibles
gratuitement en Mairie**



Nous avons tous l'habitude d'utiliser notre voiture mais il est parfois plus rapide de faire un aller-retour au village à pieds.

La voiture présente bien des avantages, mais les itinéraires en sens unique et la recherche de place de stationnement rallongent bien souvent les déplacements en temps et en distance, tout en générant un stress dont nous pourrions bien nous passer.

Quant à la vitesse sur une courte distance elle ne compense pas le temps perdu mais augmente les risques, alors qu'il suffirait de mieux gérer son temps en avançant son départ de chez soi de quelques petites minutes.



ATTENTION, de nouveaux systèmes de ralentissement seront bientôt installés :

- Ecluses et coussins berlinois dans le boulevard du jeu de mail complétés par un cheminement piéton en continuité de celui de la rue des Traïsons

ainsi qu'un fléchage des parkings situés à l'entrée de la ZAC sans oublier l'installation d'un sens interdit vers le village.

- Un coussin berlinois sera ajouté à l'écluse du carrefour de l'avenue de Béziers avec la rue de la garrigue. Un miroir a déjà été installé sur ce carrefour face à la sortie de la rue de la garrigue. Un zébra interdisant le stationnement à l'entrée de cette rue est en vigueur ainsi que les verbalisations qui l'accompagnent.

- Des panneaux de rappel de la priorité à droite, de la limitation de vitesse seront également installés..... pour rappel !!

D'autres aménagements sont à l'étude pour apporter, autant que faire se peut, de la sécurité dans le village.

Le stationnement pose également de vrais problèmes, mais ce sont surtout les voitures ventouses qui stationnent jour et nuit au même endroit qui sont le vrai problème. Ainsi, après de longs mois de tolérance pour cause de COVID, le stationnement en ZONE BLEUE va être réactivé ainsi que le passage de la police municipale. Les stationnements gênants tels que ceux que l'on voit devant la pharmacie (voitures en travers avec le nez ou l'arrière sur la chaussée) ou dans la rue des glycines (garées sur le cheminement piéton) seront sanctionnés.





INFIRMIERE
Soins à domicile

MAURIN Marion
06 32 31 74 83

Informations générales

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

- Pablo, Gérard, Cédric LEGENDRE né le 13/02/2021
- Milan, François, Jean CARMINATI né le 18/02/2021
- Myguel, Guy CONTRERAS né le 19/02/2021
- Matéo FONSECA né le 28/02/2021
- Marceau, André, Marcellin PEREZ né le 14/03/2021
- Julianna LAPEYRE née le 09/04/2021
- Noa, Elie, Jean-Marc NIN né le 01/05/2021
- Amalia, Nathalie, Claudie DOS SANTOS née le 06/05/2021

MARIAGE

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

-Sliman LAHYANI et Chloé JUAN le 17/04/2021

DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et amis de :

- Martial BANCAREL décédé le 08/01/2021 à Bassan.
- Louis MICHAVILA décédé le 27/01/2021 à Bassan.
- Rhona STEVEN décédée le 17/02/2021 à Béziers.
- Gislhaine TRILHE épouse de Jean-Pierre POUPLIER décédée le 26/02/2021 à Bassan.
- Francine MEURA décédée le 01/03/2021 à Béziers .
- Paul ATHIEL époux de Monique DEYE décédé le 06/03/2021 à Magalas.
- Louise MARTIN décédée le 16/03/2021 à Béziers.
- Yves BIOLA époux de Valentine PASTOR décédé le 26/04/2021 à Servian.
- Jean SAURAT décédé le 29/04/2021 à Béziers.



Ma Commune Ma Santé



Votre commune se mobilise pour votre santé et votre pouvoir d'achat

-  La solution santé mutualisée accessible à tous
-  Le choix entre plusieurs mutuelles engagées
-  Une tarification négociée et groupée générant une réelle économie sur vos cotisations
-  Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
-  L'accompagnement CSS (Complémentaire Santé Solidaire)
-  Près de 3000 communes et déjà 5 départements partenaires
-  Des permanences et des interlocuteurs de proximité

INFORMATIONS & DEVIS :

-  lr.mcms@gmail.com
-  09 72 56 78 26 ou 06 07 87 68 69
-  Permanences à Bassan :
Vendredi 17 septembre 2021 de 14h à 17h
Mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h

 [Ma commune Ma Santé Hérault](#)

 **ACTIONIOM**
Association loi 1901

Ne pas mettre sur le web publique

Vie pratique

MAIRIE

17 chemin Neuf - 34290 Bassan
Tél : 04 67 36 10 67 - Fax : 04 67 36 17 27
contact@bassan.fr - www.bassan.fr
Iliwap, Facebook « Bassan notre village »

Horaires

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles - 34290 Bassan
Tél. direction : 06 43 29 07 09
Tél. cantine/garderie : 06 43 29 06 50

PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire
sur rendez-vous (Tél. 04 67 36 10 67)
Vincent CANALS, 1er adjoint en charge des finances,
des associations sportives, de la sécurité,
de l'informatique et du devoir de mémoire

sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Geneviève CAUSSIDERY, 2ème adjointe en charge de la culture, vie associative et des animations.

Lundi de 16h à 18h sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Bruno JULIEN, 3ème adjoint en charge du personnel technique et des bâtiments communaux (travaux et entretien), de la voirie et de l'éclairage public
sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Sabine RATIE, 4ème adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, des seniors et de la santé publique
Lundi de 17h à 18h sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Christine PUECH élue déléguée

En charge des affaires juridiques, des marchés publics, des assurances et de l'économie local

Marie Agnès SCHERRER élue déléguée

En charge du développement durable et de l'environnement

PERMANENCES EN MAIRIE

Relais Assistance Maternelle : Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).

Tél. 04 99 41 34 92

Permanences RAM : Tél. 04 99 41 34 92

ASSISTANTE SOCIALE

Nouveau n° de téléphone sur RDV au 04.67.67.83.71

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE)

Permanence le mercredi après-midi sur Rendez-vous
04 67 36 10 67 - contact@bassan.fr

ORDURES MENAGERES-DECHETS

SICTOM

(renseignements particuliers, informations pratiques...)

Tél. 04 67 98 45 83 ou 06 84 95 36 09

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

Les derniers entrants seront acceptés :

- le matin jusqu'à 11h45,

- et l'après-midi jusqu'à 17h15.

Permanences SICTOM :

Encombrants :

15 Juin, 15 juillet, 16 août, 15 septembre et 18 octobre

CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC-VILLAMONT

Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN

Tél. 04 67 76 02 76

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Place de la République (ancienne Mairie) Tous les lundis de 16h à 17h30

LA POSTE

Horaires :

tous les matins du lundi au vendredi
de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan - www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

www.herault-transport.fr Tél : 04 34 88 89 99

SAMU : 15

Pompiers : 18

Pharmacie de garde : 3237

Hôpital : 04 67 35 75 35

Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20

Police Bassan : 06 34 24 01 70

Police Pluri Communale : 06 12 52 30 97

EDF : 09 73 02 68 04

URGENCES eau/assainis. : 09 77 40 11 38

ASSISTANTE SOCIALE : Sur RDV au 04 67 67 83 70

CHIRURGIEN - DENTISTE

DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE PHILIPPE : 04 67 49 39 63

JIMENEZ BRICE : 06 73 60 62 03

FOUILHE AUDREY : 06 58 78 56 79

MATHEY CAROLINE : 06 18 12 53 94

GUENO ALEXANDRA : 06 70 08 69 08

VERNIERS ADELIN : 06 59 91 14 09

MAURIN MARION : 06 32 31 74 83

GUIRAUD BIANCHINI LAURIE : 06 24 78 49 64

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa, TOUSSAINT Isabelle et

MARCO Manon : 04 67 28 34 01

ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène et CAUSSE Aude : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle : 06 24 70 49 48

PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE

ASENSIO Muriel : 06 70 40 64 10

8 MAI

COVID19 et consignes départementales nous ont à nouveau contraints de limiter la cérémonie commémorative à sa plus simple expression. Recueillement, dépôt de gerbe, levé des couleurs, minute de silence ont cependant permis de maintenir cet hommage du souvenir que rien ne devrait faire oublier.



VIVAL

vival by Casino

NOUVEAU

Depuis le 30 avril, la supérette locale « Chez l'épicier » a changé de propriétaire et d'enseigne.



Monsieur Luc SENECHAUX qui avait repris il y a une dizaine d'années l'épicerie locale vieillissante pour en faire une supérette digne de ce nom a décidé de tourner une nouvelle page, celle d'une retraite bien méritée. Merci et belle retraite à lui et son épouse. Ils ont décidé de construire et se retirer dans un village qui certainement leur plaît beaucoup et où ils se sentiront bien : Bassan.

La nouvelle enseigne, VIVAL vient d'ouvrir avec à sa tête un chef d'entreprise Monsieur Cédric SAGOT, plein d'idées, de dynamisme et de professionnalisme. Avec déjà une grande expérience dans la grande distribution, il a su adapter son savoir faire au besoin et à la taille de notre village avec des produits diversifiés, de qualité et surtout la volonté de développer les produits locaux dits « de circuits courts ». Pour son démarrage, il a pu compter sur l'énergie et la présence de son épouse Carine ainsi que de Cyril, le local de l'étape ; Cédric et Carine étant Bassanais depuis une dizaine d'années. Bravo et merci pour cet engagement pour notre village.



COEUR HISTORIQUE

Après de longs mois d'attente, d'études, d'expertises, les travaux ont enfin commencé.



La première tranche, la plus marquante, certainement, est en cours. Il s'agit de la démolition de deux maisons en très mauvais état, limite insalubres, qui faisaient tâche sur la place du presbytère. Les façades des maisons adjacentes sont en cours de remise en état et d'embellissement.



Cette première phase laisse déjà entrevoir ce que pourrait devenir ce lieu plutôt clos et peu esthétique.

Son ouverture vers la place du calvaire donne une perspective intéressante dans les deux sens quant à celle vers la promenade qu'elle laisse entrevoir permet la mise en valeur des arches adjacentes aux maisons en cours de rénovation de l'espace associatif et culturel.

Ce chantier va durer quelques mois avec la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, des réseaux d'éclairage public pour se terminer par un revêtement de sol à la hauteur de ce lieu qui ne demande qu'à être plus ouvert et mis en valeur.

A noter que le cabinet de Kiné de Madame Chenut a été acquis par la commune pour y déplacer la bibliothèque à l'étroit dans l'ancienne Mairie. Ce nouveau lieu aura toute sa place sur ce nouvel espace.



SEMAINE VERTE

UN SUCCES POUR LA PREMIERE EDITION DE LA SEMAINE VERT'ATTITUDE A BASSAN !

La semaine « vert 'attitude » se voulait être un moment de mobilisation des familles, des enfants comme des adultes autour de l'environnement. Elle s'inscrit dans la continuité des réalisations de la commune en faveur du développement durable et de la protection de son environnement depuis quelques années et marque son engagement pour l'avenir.

A chaque jour de la semaine du 3 au 9 mai, un programme défini, une rencontre, une tâche à accomplir et ce, tourné vers l'écologie, une meilleure connaissance de la faune et de la flore qui nous entoure pour mieux la protéger, les gestes écoresponsables et le recyclage, le jardinage, ... autant de sujets qui nous concernent tous.

Dès lundi, le tempo est donné : une trentaine de participants étaient au rendez-vous sur la place de la République pour une « marche village propre » avec le foyer rural de BASSAN et le soutien du SICTOM. Voyez le résultat ! Satisfaction bien sûr, mais aussi regrets de voir que l'on peut encore ramasser autant de déchets jetés sur les trottoirs et abords des chemins...



Retour de la marche village propre

Mardi était réservé aux élèves de l'école dont le programme pédagogique intègre déjà de nombreuses activités dédiées à l'écologie et au développement durable. L'association « Autre Regard sur l'Environnement du Biterrois » y a animé quatre ateliers très instructifs consacrés aux abeilles.



Ateliers « abeilles et compagnie »

Les élèves ont aussi visité la Maison Pédagogique du Développement Durable mise à disposition par la communauté d'Agglomération de Béziers-méditerranée. Avec plein d'idées de gestes écoresponsables à reproduire à la maison !



Visite de la maison du développement durable

Mercredi au centre aéré de Villamont, c'est le nez tourné vers le ciel qu'une cinquantaine d'enfants et parents ont rejoint Rémi, l'animateur de la Ligue de Protection des Oiseaux pour suivre la piste des oiseaux qui fréquentent ce bel espace boisé. Après ce parcours et les ateliers de découverte, les enfants ont bien apprécié le goûter qui leur était offert !



Sur la piste des oiseaux au centre aéré de Villamont

Jeudi, l'activité était réservée aux amoureux des jardins avec le concours de l'association « Jardinons ensemble ». Une quarantaine de Jardiniers débutants ou non, ont découvert le merveilleux jardin cultivé en permaculture de Catherine Carrière-Pradal au domaine de la Massole. Ils sont repartis avec des conseils, des astuces, des plants et boutures de toutes sortes...



Visite du jardin cultivé en permaculture guidée par Catherine Carrière-Pradal

Actualités

Vendredi, fut une **matinée** chargée de débris en tout genre ! L'opération « je soigne ma garrigue » a permis de ramasser 850 kl de déchets avec une bonne quarantaine de participants et le soutien de la fédération des chasseurs qui connaissent bien le territoire et la participation de l'association PROJECT RESCUE OCEAN.



Opération garrigue propre

L'**après-midi** était consacré à un animal protégé : la chauve-souris ! Une formation animée par Rodolphe MAJUREL écologue de BATIVERSITE était réservée aux agents municipaux et aux élus. Puis, la projection d'un film et d'un débat avec le public a permis de découvrir la vie nocturne de ce mystérieux petit animal et surtout son rôle essentiel dans l'équilibre de l'écosystème.



Conférence débat sur « les chauves-souris »

La signature de la convention par Mr le Maire consacre officiellement BASSAN « refuge pour les chauves-souris » et sera suivie par la pose d'une dizaine de nichoirs. RV le 2 juillet au soir pour une balade nocturne pour les écouter.



Samedi, c'est une conférence forestière qui a animé la garrigue. Tangi GOURMELON de l'association PAYSARBRE a emmené une cinquantaine de participants dans une

promenade conférence et sous un beau soleil printanier, il leur a fait partager ses grandes connaissances sur les arbres...



Conférence forestière à la garrigue

Dimanche, la FESTI'VERTE, la fête « des jardins et de la nature » a permis de renouer avec le plaisir des rencontres festives, agrémentées de tapas, de bon vin et de musique.... sur « la pasejada » Une dizaine d'associations environnementales partenaires ont multiplié les animations sur les thèmes de la nature et des jardins à l'intention des nombreux visiteurs : balades botaniques, ateliers interactifs sur les super pouvoirs des plantes, recyclage, lombricompostage, bouturage, bombes à graines, vidéo-débat « de la graine à l'assiette », ... ont fait le bonheur des petits et des grands.

Les producteurs locaux respectueux de l'environnement ont proposés leurs produits du terroir, miel, huile, fromage, vins, Des graines issues des sélections paysannes, des plants potagers, des plantes aromatiques et méditerranéennes,

Alain Fornells notre artiste menuisier a exposé ses « meubles modestes » recyclés à partir de matériaux de récupération devant sa jolie demeure et a organisé quelques visites dans son atelier chargé d'histoires et de meubles extraordinaires, de nichoirs, ... nés de son imagination. Geneviève Caussidery à quant à elle exposé d'anciens outils de jardinage.

Enfin, les enfants de l'école ont été très fiers d'emmenner leurs parents vers le stand qui exposait le travail réalisé à l'école sur l'écologie et le développement Durable. C'était là un beau message d'espoir !

La semaine a rencontré un vif succès et les retours sont très encourageants, la semaine consacre un travail de fond : le respect de la nature et un lien avec les enfants pour un territoire futur plus propre et plus vert pour préserver la biodiversité !

SEMAINE VERTE



L'association des semeurs du lodévois sur la promenade

L'association des écologistes de l'Euzière



Stand de l'école de BASSAN : réalisations des enfants sur le thème de l'écologie et du développement durable

Exposition les meubles modestes par Alain Fornells



Associations

MEGALITHE



Le club d'escalade Mégalithe existe déjà depuis plusieurs décennies. Cette année comme la précédente, est bien difficile en terme de gestion et de fonctionnement.

Comme toute association bénévole, nous sommes touchés directement du fait de la pandémie de Covid19.

Dans un premier temps, nous avons modifié les créneaux horaires afin de faire coïncider avec le couvre feu en place.

Lorsque ce même couvre feu, devait se durcir, nous ne pouvions plus assurer les heures d'ouvertures de notre salle, qui accueille au total 9 groupes d'enfants et d'adolescents, ainsi que plusieurs groupes d'adultes.

Nous avons donc avec l'aide des bénévoles du club, organisé tous les dimanches une sortie en falaise afin de faire profiter en priorité les enfants et adolescents, et cela de 10h-16h30 jusqu'au confinement.

Ce fût un réel succès, à tel point que nous nous posons la question de voir comment pérenniser cette formule.

Nous languissons les jours meilleurs, afin de pouvoir à nouveau partager tous ces moments conviviaux, d'échanges, de grimpe et de joie.

Philippe BOSQ 06 47 59 67 95
philjardin34@gmail.com

35, avenue de Béziers
34290 Bassan

SIRET - 897 712 329 / 00019

BC TP 22 chemin des Vendanges
34290 BASSAN

Terrassements, réseaux divers
Raccordements, maçonneries

Carcenac Benoit
carcenacbenoit@gmail.com
06 24 95 26 43

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

UNION NATIONALE des COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par décret 20 mai 1920
Toutes générations du feu - Soldats de France
Veuves et Orphelins de guerre - Veuves Anciens Combattants

FEDERATION DÉPARTEMENTALE DE L'HÉRAULT

UNC LOCALE de Servian



Si vous êtes un Ancien Combattant ; une personne civile ou militaire engagée, appelée ou réserviste (Gendarme, Policier, Pompier, etc...) ; une personne ayant participé à des Opérations Extérieures (OPEX) ou une personne qui partage les valeurs de l'U.N.C. et qui, en raison de ses attaches familiales ou de ses compétences, souhaite contribuer à perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la nation et de servir leur mémoire ainsi que de transmettre l'esprit civique auprès des nouvelles générations.

N'hésitez pas rejoignez notre association, l'Union Nationale des Combattants de SERVIAN.

Pour des renseignements complémentaires, une permanence se tiendra le samedi 5 juin 2021 de 09h00 à 12h00 dans notre local sise 3 rue des baumes à SERVIAN.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Festivités

JUIN

Vendredi 18 juin : A partir de 18h30

Nocturne gourmande

Marché de nos produits locaux avec coin restauration

Mercredi 30 juin : 20h30

Soirée Jazz avec le groupe Babu Combo

JUILLET

Mercredi 7 juillet : 20h30

Soirée Jazz avec le groupe Trio Bergin

Mardi 13 juillet : A partir de 19h00

Fête nationale - Repas et feu d'artifice.

Animation assurée par la troupe Poupettes sisters.

AOÛT

Lundi 2 août : 20h30

Soirée Francis Cabrel avec l'animateur Maxime Jallon

Vendredi 6 août : A partir de 19h00

Nocturne gourmande avec animation assurée par le duo Forbidden fruit

Vendredi 27 août : 19h00

Brasucade de moules